



n°157 - 2024 **Analyses et synthèses**

# **Le marché de l'assurance-vie en 2023**



## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

À l'instar des autres placements financiers, le flux d'épargne en assurance-vie et épargne retraite s'est contracté en 2023 et l'assurance-vie, hors épargne retraite, a enregistré une collecte nette légèrement négative de -2,3 milliards d'euros, mais à un niveau moindre que le plus bas historique de 2020 (-7 milliards d'euros). En effet, les primes ont été dynamiques (126,9 milliards d'euros, deuxième année de collecte la plus élevée après 2021), mais les rachats ont également fortement augmenté (84,1 milliards d'euros).

Cette collecte nette est toutefois contrastée entre supports : elle est demeurée négative (-33,4 milliards d'euros) pour les supports en euros mais elle a au contraire été dynamique (+31,1 milliards d'euros) pour les supports en unités de compte, bien qu'en retrait par rapport au niveau inédit de 2022 (38,2 milliards d'euros). Elle a également été contrastée entre organismes d'assurance : s'ils présentent des performances similaires s'agissant des supports en euros, les bancassureurs ont enregistré une collecte nette de 24,5 milliards d'euros sur les supports en unités de compte, tandis qu'elle s'est élevée à 6,6 milliards d'euros seulement pour les autres organismes. Au total, la collecte nette totale des bancassureurs a été positive (+ 8 milliards d'euros), contrairement à celle des autres organismes d'assurance (-10,3 milliards d'euros).

Parmi les raisons à la hausse des rachats, l'inflation, la hausse des taux d'intérêt et du coût de financement des prêts immobiliers ont pu inciter les ménages à mobiliser leur épargne pour financer des dépenses de consommation courante ou leurs achats immobiliers. En outre, la hausse des taux servis, notamment sur les dépôts bancaires à terme, a attiré une partie de l'épargne vers ces supports. La hausse des taux de rachats est néanmoins restée contenue dans ce contexte et le niveau élevé de primes témoigne de l'intérêt préservé des ménages pour ce type de placement. Par ailleurs, plusieurs éléments devraient amoindrir la distorsion avec d'autres placements et soutenir la collecte: selon les annonces faites fin 2023-début 2024 s'agissant des taux de revalorisation des fonds euros pour 2023, le taux moyen pour le marché français atteindrait 2,6 % selon une estimation préliminaire, soit 0,7 point de plus qu'en 2022, tandis que le taux du livret A, qui fait figure de taux de référence pour les épargnants, a été plafonné à 3 % depuis janvier 2023; le recul de l'inflation, qui a démarré en 2023 et devrait la ramener à 2% d'ici 2025 selon les [prévisions de la Banque de France](#), devrait par ailleurs soutenir le rendement réel de l'assurance-vie.

**Étude<sup>1</sup> réalisée par Mylène Carreira, Jean-Luc Coron et Stéphane Jarrijon**

Mots-clés : assurance-vie, épargne

Codes JEL : G22

---

<sup>1</sup> Cette étude s'appuie sur la collecte hebdomadaire des flux d'assurance-vie (hors assurance-décès) réalisée par l'ACPR auprès d'environ 70 organismes. Elle se concentre sur l'analyse des supports rachetables (excluant l'épargne retraite), pour lesquels l'ACPR dispose d'un historique depuis 2011 et de la décomposition entre supports sur des fonds euros et supports en unités de compte (UC).

## CHIFFRES CLÉS

### Supports rachetables tous supports

Primes 2023 :

126,9 milliards € 

Prestations 2023 :

129,2 milliards € 

Dont rachats 2023 :

84,1 milliards € 

Dont sinistres 2023 :

45 milliards € 

Collecte nette 2023 :

-2,3 milliards € 

Supports Euros

-33,4 milliards € 

Supports UC

+31,1 milliards € 

## SOMMAIRE

SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	2
CHIFFRES CLÉS .....	3
Les flux d'assurance-vie, comme ceux des autres placements financiers, ont baissé. ....	5
1. Le flux d'épargne des ménages a baissé mais reste à un niveau élevé .....	5
2. La collecte brute de l'assurance-vie a progressé mais moins vite que les prestations...	6
Une collecte nette contrastée selon le type de support et d'organisme.....	8
1. Des performances divergentes entre les supports euros et les supports UC.....	8
2. La collecte nette sur les supports rachetables a été de nouveau portée par les bancassureurs en 2023.....	10
Les rachats sont en hausse mais restent contenus .....	12
1. Des rachats en nette progression sur les deux supports .....	12
2. La hausse des taux de rachat a été contenue en 2023 .....	14

# Les flux d'assurance-vie, comme ceux des autres placements financiers, ont baissé.

## 1. Le flux d'épargne des ménages a baissé mais reste à un niveau élevé<sup>2</sup>

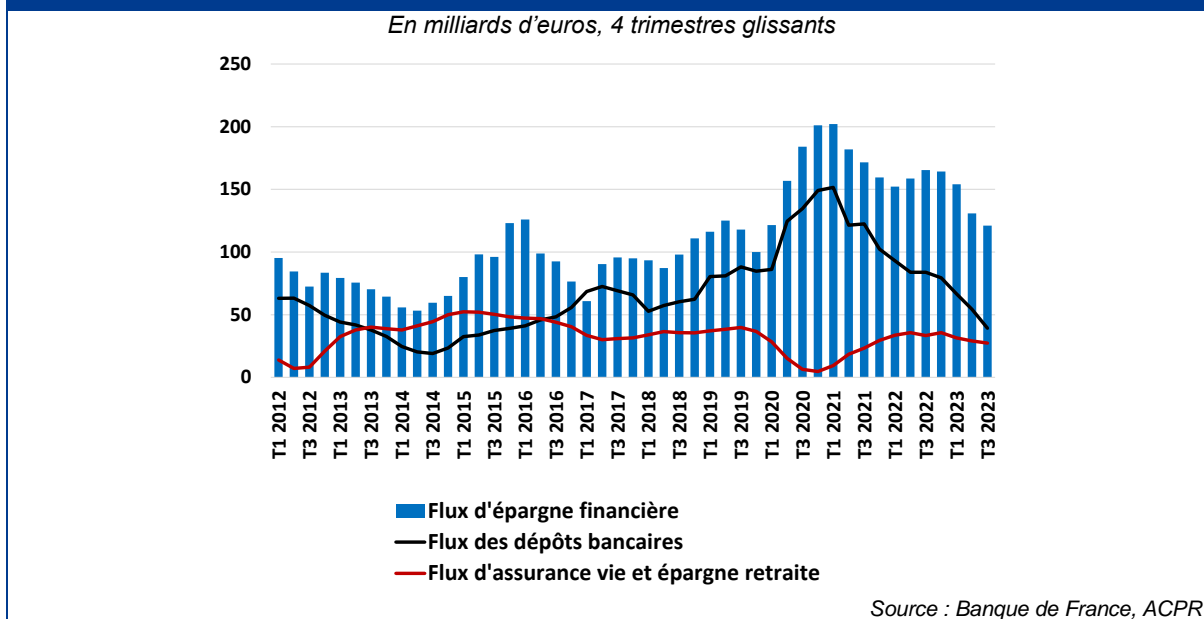
Au troisième trimestre 2023, la constitution d'épargne des ménages français s'est établie à + 121,2 milliards sur quatre trimestres glissants, après un pic à 202 milliards d'euros en 2020 (cf. graphique 1). Malgré sa baisse, le flux d'épargne financière des ménages français est resté dynamique depuis 2020 et supérieur à son niveau d'avant Covid (en moyenne +100 milliards d'euros entre 2015 et 2019).

En cumul sur quatre trimestres glissants, les versements nets sur les dépôts bancaires (les dépôts à vue, les dépôts à terme et les dépôts

remboursables avec un préavis inférieur à 3 mois) représentent un montant de +59 milliards d'euros (-34,6 milliards d'euros par rapport au T3 2022), tandis que les versements sur les contrats d'assurance-vie et d'épargne retraite représentent 27,4 milliards d'euros (-2,8 milliards d'euros par rapport au T3 2022).

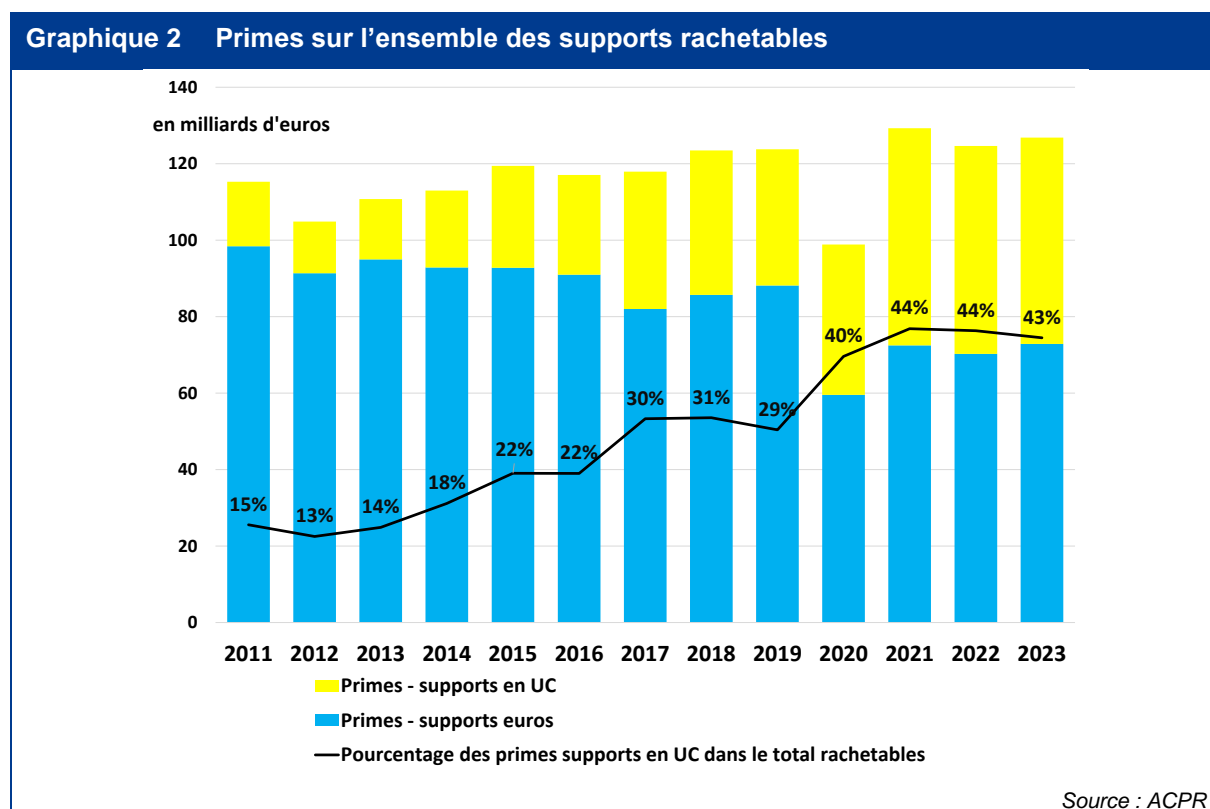
L'assurance-vie et l'épargne retraite restent les principaux placements financiers des ménages français, représentant 31,5 % du patrimoine financier des Français, soit 1 893 milliards d'euros, devant les dépôts bancaires rémunérés (21,9 % du patrimoine financier et 1 311 milliards d'euros).

Graphique 1 Flux d'épargne financière des ménages



<sup>2</sup> Les chiffres présentés dans cette partie sont issus de la comptabilité nationale financière établie par la Banque de France ([Epargne des ménages 2023T3 | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)).

## 2. La collecte brute de l'assurance-vie a progressé mais moins vite que les prestations



La collecte brute de l'assurance-vie (supports rachetables, hors épargne retraite) s'élève à 126,9 milliards d'euros fin 2023, en hausse de 2,3 milliards d'euros par rapport à 2022. Il s'agit donc de la deuxième année de collecte la plus élevée après 2021 (à 129 milliards d'euros). La croissance de la collecte brute a reposé sur les supports en euros (+ 2,7 milliards d'euros), tandis qu'elle a diminué légèrement sur les supports en unités de compte (UC) (-0,4 milliard d'euros). Après une forte croissance dans les années 2010, la part des supports UC dans le montant des primes totales a diminué très légèrement par rapport à 2022 et 2021 (-1 point) et représente 43 % des versements totaux (cf. graphique 2).

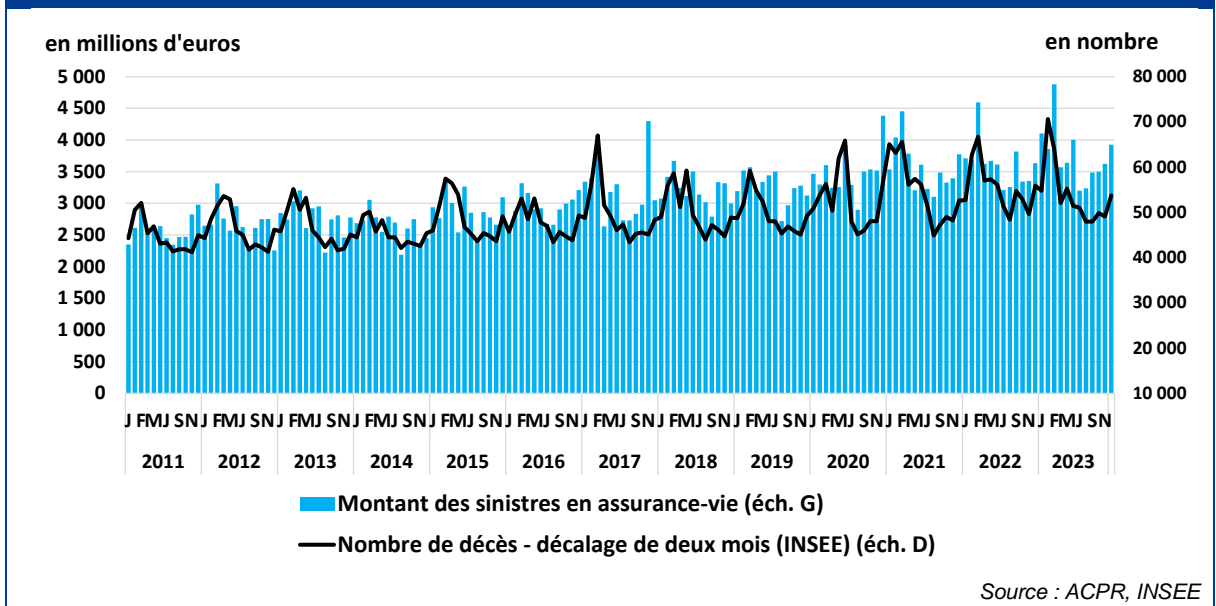
Les prestations versées par les organismes d'assurance aux ménages en 2023 (129 milliards d'euros) sont en hausse de 11 % par rapport à 2022.

Les rachats, qui constituent la principale composante des prestations (84,1 milliards d'euros), sont en forte progression par rapport à 2022 (+16 %) tandis que les sinistres (45 milliards d'euros) ont crû plus modérément (+ 1,4 milliard d'euros ; soit +3 %). La hausse tendancielle des sinistres (en moyenne +3 % par an depuis 2011) s'explique à la fois par la progression des encours capitalisés et par le vieillissement de la population (la population âgée de plus de 60 ans représente 27 % de la population totale en 2023 contre 23 % en 2011<sup>3</sup>). Le nombre de décès a ainsi augmenté entre 2011 et 2023 de 1,2 % en moyenne, avec plusieurs pics liés notamment à la Covid. Or, l'âge médian des détenteurs d'assurance-vie est de 59 ans et, parmi les ménages détenteurs d'assurance-vie en 2020 (40,51 % de la population totale), les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 48,7 % des détenteurs<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> <https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/5014911/pyramide.htm#!y=2011&a=60.100&v=2&q&c=0>

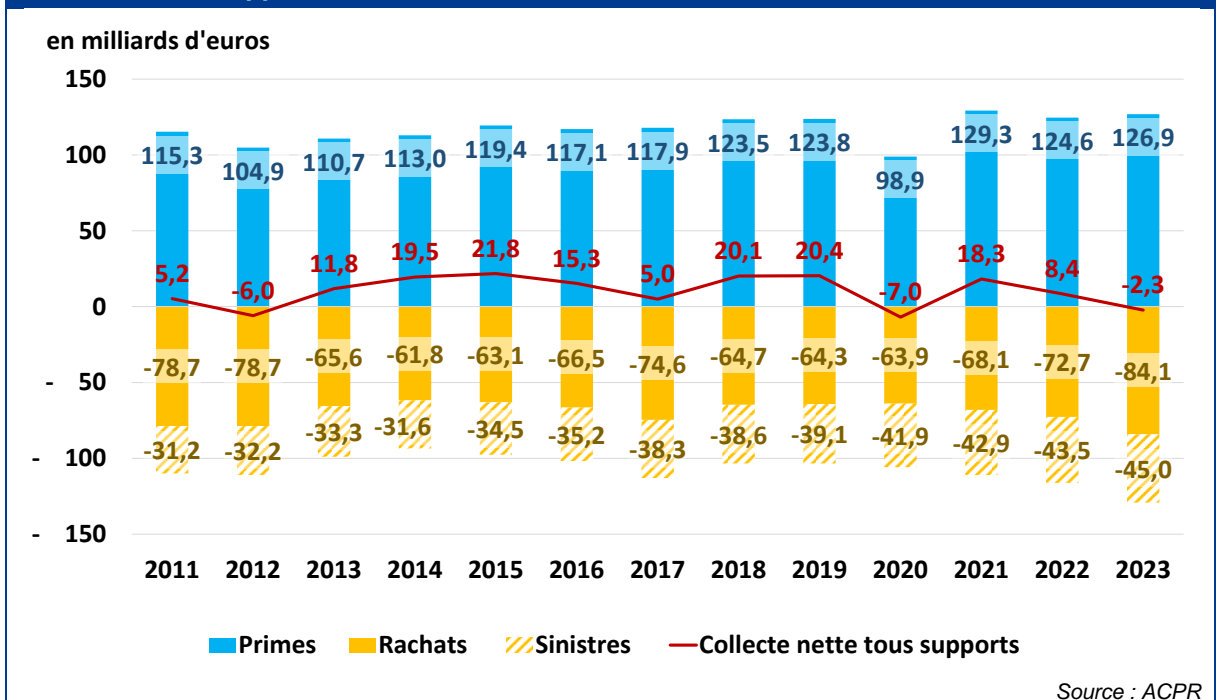
<sup>4</sup> Source : [calculs ACPR à partir de l'Enquête Histoire de Vie et Patrimoine \(HVP\), INSEE, 2020.](#)

**Graphique 3** Nombre de décès mensuels (retardés de 2 mois) et montants mensuels des sinistres sur les contrats rachetables en assurance vie



La progression plus rapide des prestations (+11 %) par rapport aux primes (+2 %) a entraîné une légère décollecte nette en assurance-vie d'un montant de -2,3 milliards d'euros en 2023.

**Graphique 4** Primes, prestations (rachats et sinistres) et collecte nette sur l'ensemble des supports rachetables



# Une collecte nette contrastée selon le type de support et d'organisme

## 1. Des performances divergentes entre les supports euros et les supports UC

Malgré une collecte nette positive au premier semestre, l'assurance-vie a enregistré un solde net négatif pour l'ensemble de l'année 2023 de -2,3 milliards d'euros. Il contraste avec les fortes collectes nettes positives observées en 2022 (+ 8,4 milliards d'euros) et 2021 (+18,3 milliards d'euros), et résulte principalement de la hausse des rachats (+11 milliards d'euros entre 2022 et 2023).

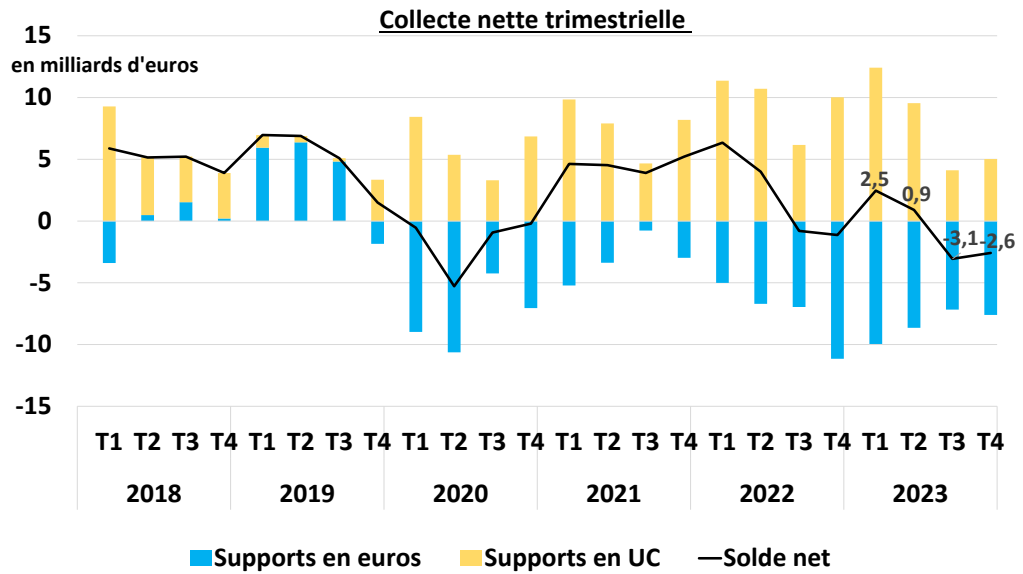
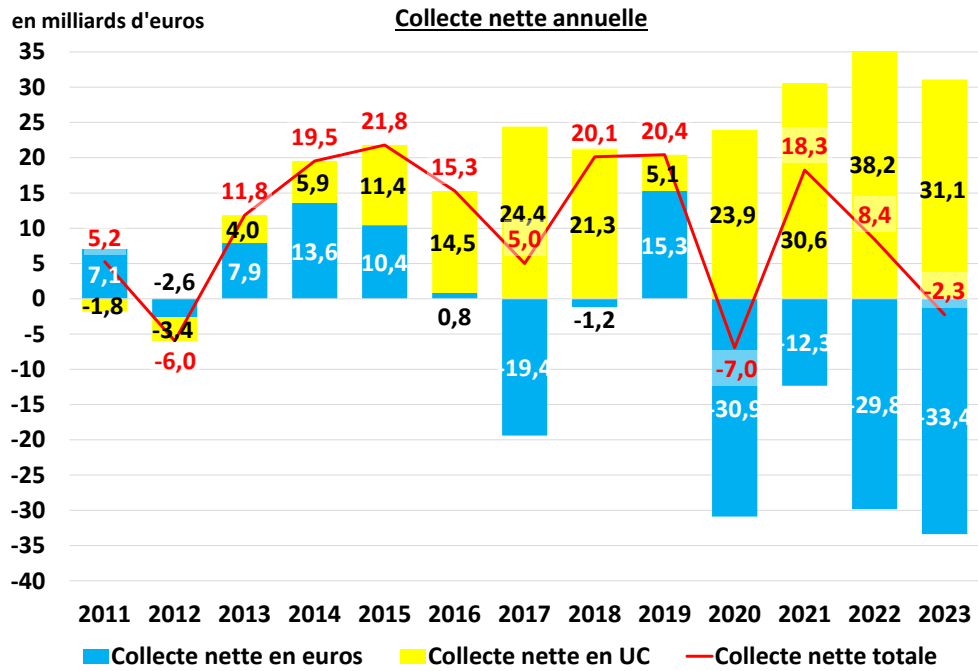
En outre, après une année exceptionnelle en 2022, les supports UC ont enregistré une diminution de la collecte nette, qui est passée de 38 milliards d'euros en 2022 à 31,1 milliards en 2023, soit un recul de 18 %. Son montant est néanmoins supérieur à ceux observés entre 2011 et 2021.

S'agissant des supports euros, la décollecte s'est accentuée (-33,4 milliards d'euros en 2023, soit un recul de - 3,6 milliards d'euros par rapport à 2022). Ainsi, si au premier semestre la collecte nette positive des supports UC permettait de compenser la décollecte des supports euros, ce n'a plus été le cas au deuxième semestre avec la dégradation du solde net des supports en unités de compte qui s'est établi à 9,1 milliards d'euros au second semestre 2023, soit un recul de 12,8 milliards d'euros par rapport au premier semestre 2023.

Au total, la décollecte observée en 2023 a néanmoins été moins prononcée qu'en 2012 (-6,0 milliards d'euros) et 2020 (-7,0 milliards d'euros).



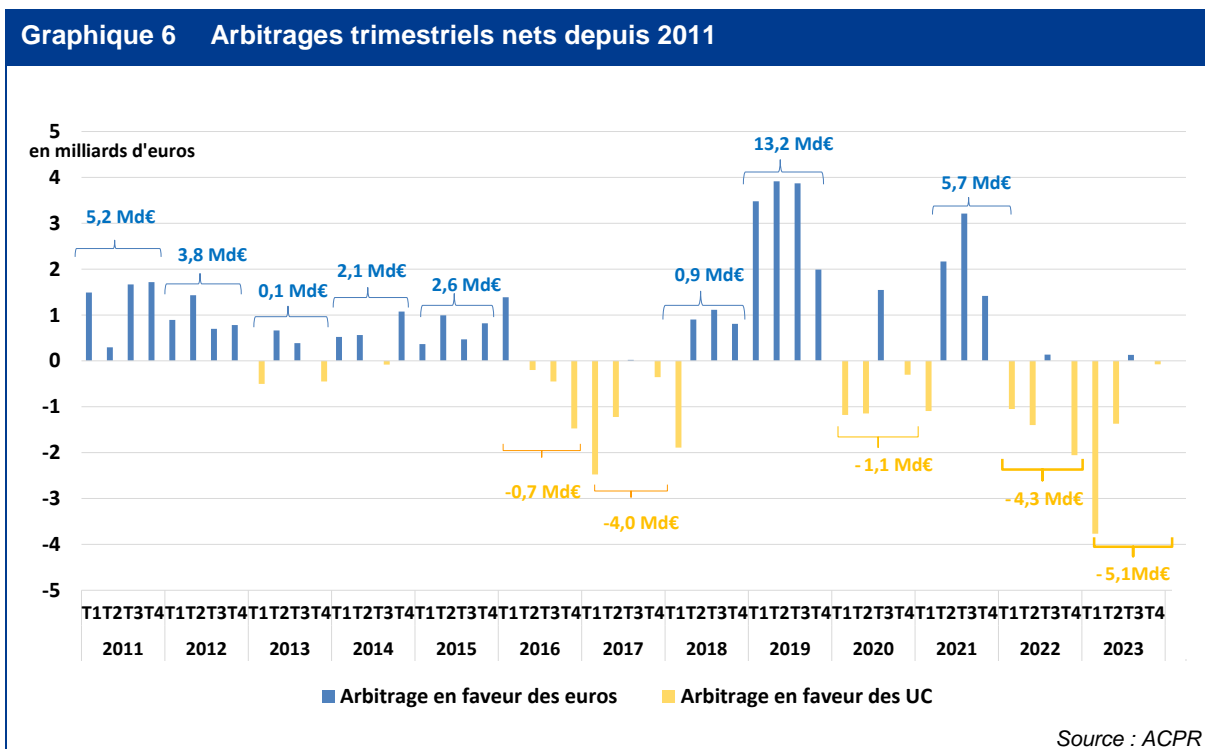
**Graphique 5 Collecte nette annuelle et trimestrielle sur l'ensemble des supports rachetables**



Source : ACPR

Le profil des arbitrages nets<sup>5</sup> a évolué en cours d'année : ils étaient très nettement en faveur des supports UC au premier semestre avant de tourner, dans la seconde partie de l'année, très légèrement en faveur des supports euros.

Toutefois, sur l'ensemble de l'année, les arbitrages ont porté davantage sur les supports UC, à hauteur de 5,1 milliards d'euros.



## 2. La collecte nette sur les supports rachetables a été de nouveau portée par les bancassureurs en 2023

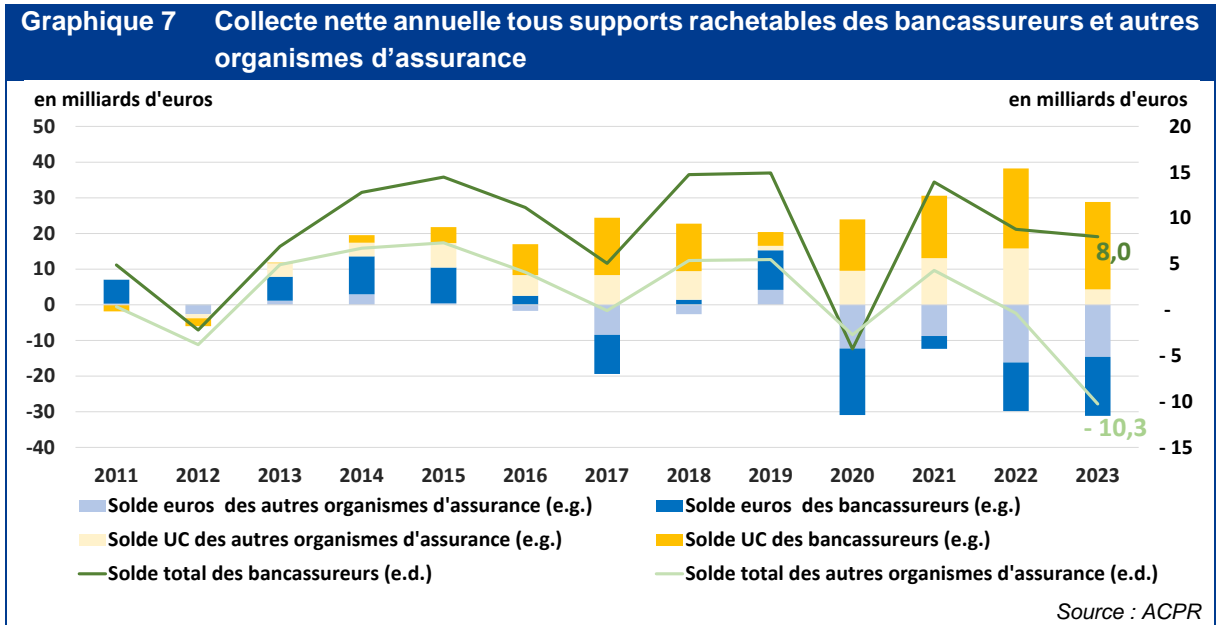
La collecte nette agrégée masque des situations très différenciées entre organismes. En effet, les bancassureurs ont bénéficié d'une collecte nette positive de 8 milliards d'euros, tandis que les autres organismes d'assurance ont vu leur solde net se creuser à -10,3 milliards d'euros en 2023 après -0,4 milliard d'euros en 2022.

La collecte nette positive des bancassureurs a été portée par le dynamisme des supports UC, dont le solde a atteint 24,5 milliards d'euros, et qui a compensé la dégradation du solde euros (-16,5 milliards d'euros). À contrario, la collecte nette des supports UC des autres organismes d'assurance a baissé pour s'établir à 6,6 milliards d'euros après 15,8 milliards d'euros en 2022. In fine, la collecte nette pour ces organismes a été négative avec une décollecte nette légèrement accentuée sur les supports euros (-16,8 milliards d'euros) par rapport à 2022 (-16,1 milliards d'euros).

<sup>5</sup> Somme des soldes entre les arbitrages bruts UC vers euros et euros vers UC de chaque établissement.

Cette différence de dynamique entre les bancassureurs et les autres organismes d'assurance prend son origine dans la collecte des primes brutes sur les supports en UC.

Ainsi, les bancassureurs ont bénéficié d'un versement de primes UC inédit depuis 2011 de 33,8 milliards (soit 63 % des primes UC perçues en 2023 après 54 % en 2022).

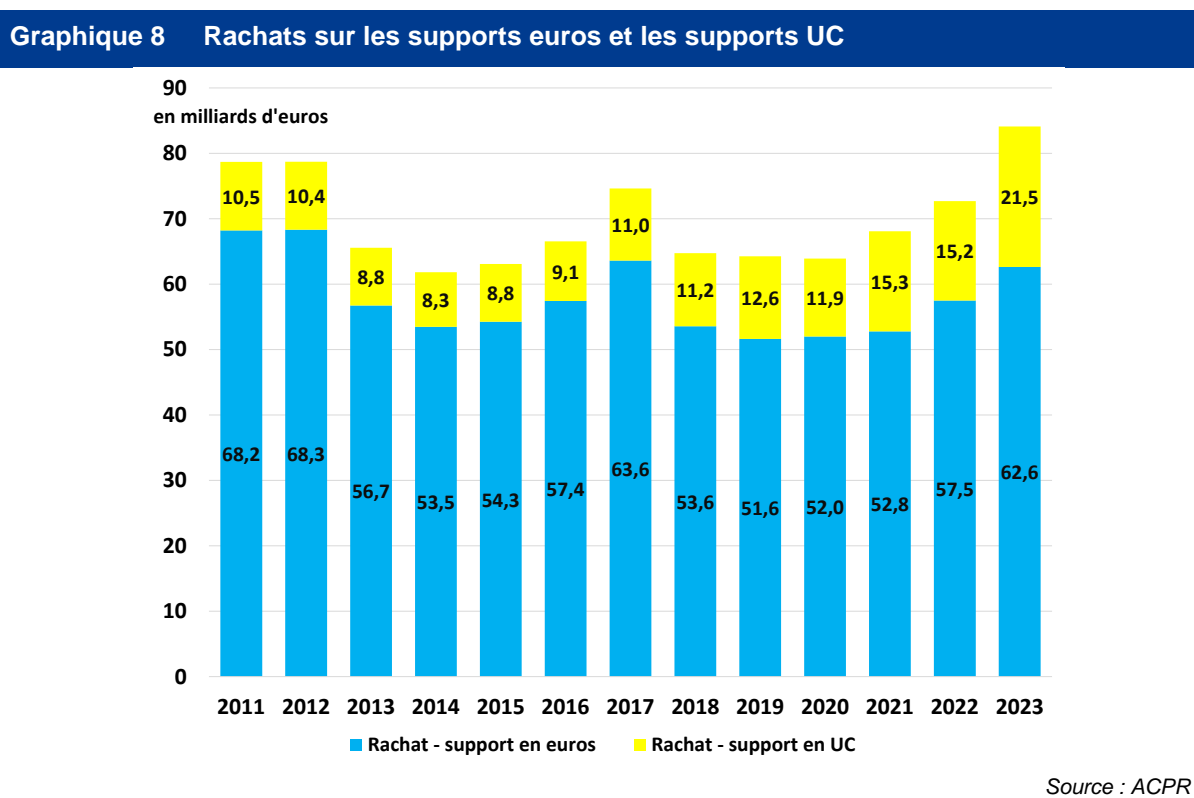


# Les rachats sont en hausse mais restent contenus

## 1. Des rachats en nette progression sur les deux supports

Le montant des rachats s'élève à 84,1 milliards d'euros, soit une croissance de 11 milliards d'euros par rapport à 2022.

Contrairement à la situation prévalant l'année dernière, elle a été portée par les supports en UC (21,5 milliards d'euros), pour lesquels les rachats ont augmenté de 41 % (+6,3 milliards d'euros). Les rachats sur les supports euros s'établissent à 62,6 milliards d'euros (+5,1 milliards d'euros).



La hausse des taux d'intérêt appliqués par les banques commerciales et notamment, des taux d'intérêt des crédits nouveaux à l'habitat (de 1,07 % en janvier 2022 à 2,31 % à janvier 2023, puis à 4,04 % à fin 2023) a eu pour effet de diminuer la capacité d'achat immobilier des ménages<sup>6</sup>.

Cette situation peut expliquer en partie la hausse des rachats dans la mesure où les ménages ont dû puiser dans leur épargne afin de réaliser un achat immobilier, ou pour contribuer à l'apport initial de leurs descendants.

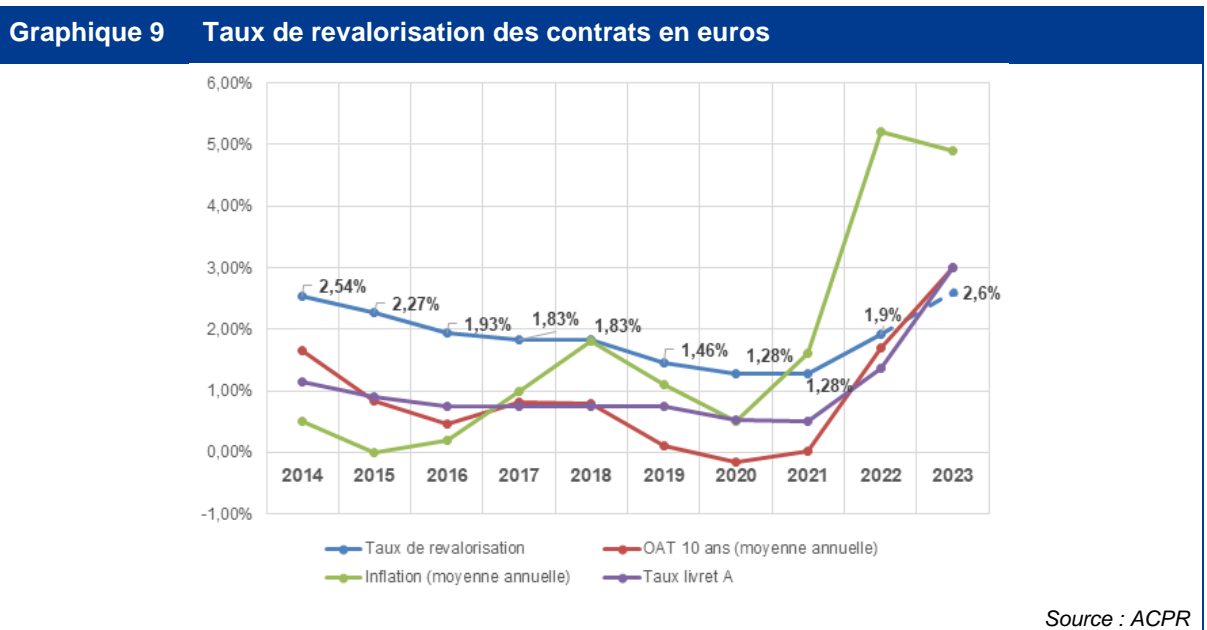
<sup>6</sup> [Panorama des prêts à l'habitat des ménages | Banque de France \(banque-france.fr\)](https://www.banque-france.fr/panorama-des-prets-a-l-habitat-des-menages)

En effet, la part empruntée de la valeur des biens immobiliers acquis « Loan to Value »<sup>7</sup>, qui était en moyenne de 83,4 % fin décembre 2022, a atteint 76,6 % en septembre 2023, ce qui signifie que la part de l'apport personnel dans les achats immobiliers a augmenté.

Par ailleurs, la hausse des taux a eu pour corollaire une meilleure rémunération donc une attractivité plus forte de l'épargne bancaire. Ainsi, le taux de rémunération moyen des livrets réglementés est passé de 2,2 % fin décembre 2022 à 3,3 % fin décembre 2023 et le taux moyen des comptes à terme de moins de 2 ans des ménages est passé de 1,7 % fin 2022 à 3,6 % fin 2023<sup>8</sup>. Enfin, l'inflation a également pu contraindre certains ménages à mobiliser leur épargne pour financer des dépenses de consommation courante. En 2020, les « achats et loisirs » arrivaient en troisième motif de détention d'un contrat d'assurance vie (18,2 %), derrière « l'épargne de précaution » (31,6 %) et « la préparation à la retraite » (26,6 %)<sup>9</sup>.

Dans cet environnement concurrentiel, les contrats en fonds euros dont les rendements se sont érodés ces dernières années dans un contexte de taux bas, ont été revalorisés en 2022 et 2023. Ainsi, sur la base principalement des déclarations faites par les organismes au début de l'année 2024, le taux de revalorisation des encours des contrats d'assurance vie individuels en fonds euros devrait augmenter de 70 points de base en moyenne pondérée par le montant des provisions mathématiques des contrats. Cette hausse serait légèrement supérieure à celle observée en 2022 (+63 bps). Le taux de revalorisation s'établirait autour de 2,6 % au titre de l'année 2023 après 1,9 % en 2022.

Néanmoins, en raisonnant sur le long terme, en lien avec la durée de détention moyenne de l'assurance-vie, les performances des fonds euros restent supérieures à celle des placements sur livret (1,76 % en moyenne géométrique sur 8 ans contre 1,04 % pour le livret A). De surcroît, le taux de revalorisation est hétérogène selon les assureurs<sup>10</sup> et est fréquemment modulé en fonction de la part d'UC détenue par l'assuré.



<sup>7</sup> Suivi mensuel de la production de crédits à l'habitat | ACPR (banque-france.fr)

<sup>8</sup> [Taux de rémunération des dépôts bancaires Déc 2023 | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)

<sup>9</sup> Source : [calculs ACPR à partir de l'Enquête Histoire de Vie et Patrimoine \(HVP\), INSEE, 2020.](#)

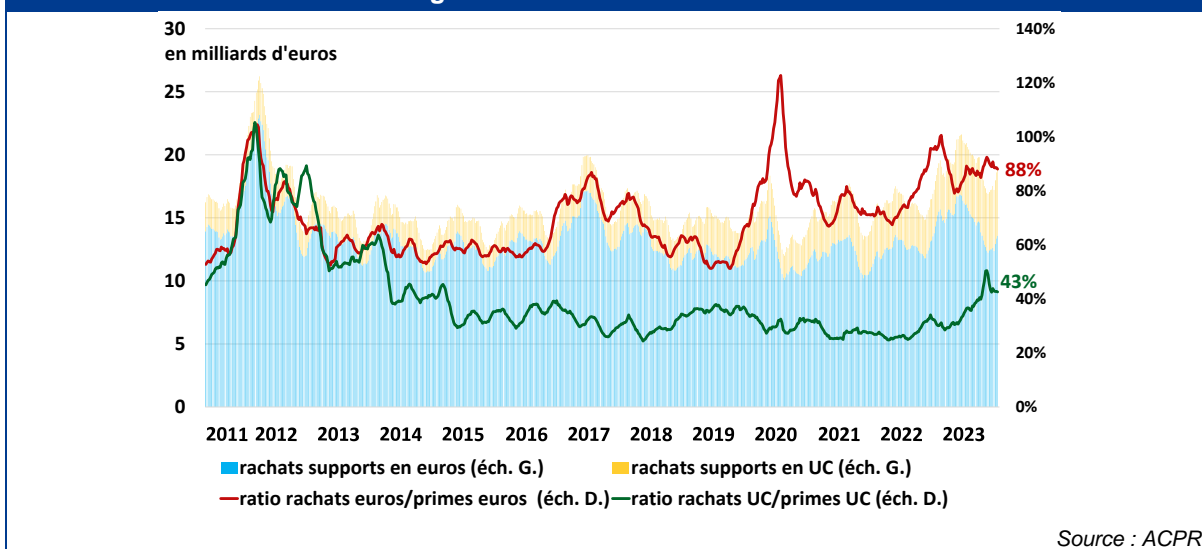
<sup>10</sup> Les premières estimations du taux de revalorisation font ressortir une dispersion significative parmi les assureurs: un quart d'entre eux serviraient un taux de revalorisation en deçà de 2,2 % et un quart un taux au-delà de 2,8 %. Compte tenu des écarts entre les déclarations faites par les assureurs et les chiffres remis in fine à l'ACPR, les chiffres définitifs concernant le taux de revalorisation seront publiés courant juillet dans les A&S dédiées aux contrats [individuels](#) et [collectifs](#).

## 2. La hausse des taux de rachat a été contenue en 2023

Les ratios rachats sur primes ont augmenté en 2023 aussi bien sur les supports euros que sur les supports UC.

Toutefois, le ratio rachats sur primes au global n'atteint pas les niveaux historiques de 2012 ou 2020.

**Graphique 10 Rachats et ratio rachats sur primes sur les supports euros et les supports UC sur 12 semaines glissantes**



Le taux de rachat (rachats rapportés aux provisions) a progressé légèrement sur les supports en euros et s'est établi à 5,4 % en 2023 après 4,9 % en 2022. Il est passé de 3,9 % en 2022 à 4,9 % en 2023 sur les supports en unités de compte.

Cette hausse des taux de rachat reste toutefois contenue au regard de certains épisodes passés, notamment pendant la crise des dettes souveraines en zone euro en 2011-2012.

**Graphique 11 Rachats rapportés aux provisions (par type de supports)**

